



INFO RAPIDE



CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - 05 59 25 37 14 - www.cfdtcapb.fr

INFO RAPIDE n°77 – le 02 février 2023



01-Réforme des retraites, la mobilisation se poursuit, au Pays basque et partout sur les territoires !

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, ce 31 janvier a confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement. **Nous étions 17 000 dans les rues de Bayonne.**

Plus de 2,5 millions travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraité.e.s, se sont mobilisés, par la grève et/ou ont manifesté sur l'ensemble du territoire. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à celle du 19 janvier qui avait rassemblé près de 2 millions de personnes. La jeunesse s'est particulièrement mobilisée aujourd'hui pour refuser la précarité grandissante que promet le gouvernement.

La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

Personne ne s'est laissé tromper par la propagande du gouvernement.

Les organisations syndicales n'acceptent pas les propos tenus par la Première ministre, ce dimanche, indiquant que, selon elle, « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ». Pour les organisations syndicales le recul de l'âge de départ n'a jamais été négociable ! **Les propositions alternatives formulées par elles sont toutes restées lettre morte !**



Cela démontre le jusqu'au-boutisme du gouvernement, sourd au rejet exprimé par la totalité des organisations syndicales et l'immense majorité des citoyens.

Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer.

L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le **mardi 7 février** puis le **samedi 11 février** pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève.

Rendez-vous à 10H30 mardi 07 février 2023, Place Sainte Ursule à Bayonne

Soyons plus nombreux encore pour montrer notre désaccord concernant cette **REFORME INJUSTE**.

La pétition est toujours en ligne > Pour signer cliquez [ICI](#)



02-Entretien Professionnel

Les entretiens professionnels à la CAPB ont débuté depuis quelques jours.

Tous les agents.es sont appelés à avoir un entretien professionnel.

Moment privilégié et extrêmement important s'il en est pour faire le point sur l'année écoulée et les objectifs pour l'année à venir.

Lors de l'entretien, il est important aussi de vérifier si votre fiche de poste est à jour, dans le cas contraire il faut le signifier à l'entretien (votre fiche de poste est-elle à jour ? : Oui / Non) et réécrire avec votre N+1 le contenu de vos missions.

Attention les fiches de postes caractérisent votre classement RIFSEEP, donc votre régime indemnitaire...donc votre paye...

Pour mémoire

Critères d'évaluation de l'expérience professionnelle

L'évaluateur apprécie, sur un cycle de 3 ans, l'évolution de l'expérience professionnelle au cours de l'entretien professionnel (3 % / 6% / 8 % du montant plancher de votre IFSE)

L'évaluateur s'appuie sur les critères suivants :

- L'approfondissement des compétences (administratives, techniques, opérationnelles, managériales...) et de leur utilisation
- L'approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des Procédures / process
- La participation/gestion d'événements particuliers/non prévus ayant permis d'acquérir une nouvelle expérience ou d'approfondir les acquis

Critères d'évaluation pour l'attribution d'un CIA

Le CIA est un élément de rémunération variable et personnel, modulé en fonction de :

- L'engagement professionnel et de la manière de servir de chaque agent. (0 € / 300 € / 600 €)

Cette appréciation de ces deux éléments (engagement professionnel et manière de servir) est réalisée, tous les ans dans le cadre de l'entretien professionnel, sur la base des items suivants :

POUR QUE L'ENTRETIEN NE SOIT PAS UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ



En cas de désaccord avec votre cotation du CIA par exemple, vous avez 15 jours à compter de la notification pour écrire à l'autorité territoriale. Pour cela, plusieurs possibilités pour contester votre cotation.

Pour contester plusieurs possibilités s'offrent à vous, à savoir :

- Le notifier dans l'onglet à votre disposition sur votre formulaire de l'entretien pro (systématiquement si vous n'êtes pas en accord avec votre évaluateur).
- Transmettre un courrier argumenté de recours gracieux demandant la révision de vos classements, cela dans les 15 jours après la remise par votre supérieur de votre feuille d'entretien pro pour la signer
- Saisir la Commission Administrative Paritaire
- Saisir le Tribunal Administratif



03-Comité Social Territorial, première séance !

Le 1^{er} Comité Social Territorial (ancien Comité Technique) de la nouvelle mandature a eu lieu le vendredi 27 janvier au Pôle Territorial des Pays d'Hasparren.

Outre les rapports protocolaires liés à l'installation de la nouvelle instance, ci-dessous les rapports à l'ordre du jour de ce 1^{er} CST.

Par ailleurs, la CFDT de la CAPB et du CIAS Pays basque a mis à l'ordre du jour des questions diverses.

Ordre du jour de l'administration :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du comité technique du 10 novembre 2022
2. Règlement intérieur du comité social territorial et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail
3. Fixation du nombre de représentants suppléants désignés au sein de la Formation spécialisée du Comité Social Territorial
4. Action sociale _ Allocation enfant handicapé
5. Evolution de l'organisation des services communautaires : création d'un « secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique »

Questions diverses de la CFDT :

01- Stationnement Avenue Foch

02- Forfait mobilité durable dans la fonction publique territoriale

Des textes parus ce matin au Journal officiel élargissent le bénéfice du forfait mobilité durable (FMD) dans la fonction publique territoriale et changent plusieurs règles. Ils le rendent également cumulable avec le remboursement des frais de transport en commun.

[Décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2022/12/13/2022-1557/jo_2022-12-13/1)

03- Comité des Œuvres sociales Pays basque : Poste supplémentaire d'agent permanent

04- CIAS Pays basque : Impact sur le pouvoir d'achat des agents Aide à domicile dû à la flambée des prix des carburants

05- Services des Ressources Humaines. Point du projet de service

06- Nomination dans les postes de directions adjoints

07- Référentiel des ressources humaines DGA ELMN Contrat de droit privé – Agent de droit public

08- Prime de départ à la retraite, demande de rétablissement d'une prime de départ à la retraite

09- Poste de coordonnatrice ressources du Pôle Errobi. Poste vacant.

Une info rapide reprenant les interventions diverses vous sera envoyée très prochainement.

Prochaine séance paritaire le vendredi 27 février avec l'installation de la Formation spécialisée du CST (ancien CHSCT)



04- Et si je rejoignais la CFDT ? En 2023 j'adhère !

Avec la question du débat actuel sur les retraites, la CFDT a démontré sa capacité de mobilisation et sa crédibilité dans la défense des salarié.es.

Force de proposition et acteur social reconnue, la CFDT est la 1ère organisation syndicale de France avec 630 000 adhérent.es à jour de leurs cotisations.

Plus que jamais, la CFDT a besoin d'avoir des adhérent.es pour soutenir, accompagner et s'engager afin de défendre l'intérêt général et le collectif.

Vous voulez rejoindre la CFDT ? Ce n'est pas une question de coût.

La cotisation mensuelle est de 0.75 % de votre salaire net mensuelle, défiscalisable à 66 %, et donnant droit à un crédit d'impôt si vous êtes non imposable ! (Je paye 10 €/mois, le coût réel est de 3.33 €)

Vous voulez des infos sur la syndicalisation ? Cliquez [ICI](#)

Vous pouvez joindre l'équipe CFDT de la CAPB et du CIAS Pays basque pour avoir plus d'information, un numéro de téléphone > 05 59 25 37 14



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.